

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
31.07.2020

L'an deux mil vingt, le trente et un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué à la salle polyvalente pour la séance, s'est réuni sous la Présidence de Mr Daniel TALFUMIER, Maire.

Étaient présents : Daniel TALFUMIER Maire, Mme Nadeige ROBLIN et Mr Grégory PHILIPPE adjoints, Mmes Annie HARDOIN, Claire MIOSEC, Delphine LAVIRON et M. Jacques ROUARD, Alain ROYER, Sébastien LEROUGE, Nicolas HOUE et Nicolas GEORGE.

Absents : Violette DELHAY représentée par Daniel TALFUMIER
Chrystelle LEGAY représentée par Annie HARDOIN
Sylvie LANGLOIS absente excusée
Philippe DURAND

Secrétaire de séance : Alain ROYER

Convocation du : 24.07.2020

En début de séance, le Maire informe qu'un point a été ajouté à l'ordre du jour : délégation au Maire suite à un courrier de la Préfecture. Personne ne s'y oppose.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Tire au sort** les membres du jury criminel pour l'année 2021 sur la liste électorale :
 - CENDRIER Bernard
 - DELABARRE François
 - RODRIGUES Tony
- **Modifie** les délégations du Maire suite à la réception d'un courrier de la Préfecture, comme suit :
 - Exercer les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal pour les opérations d'un montant inférieur à 250 000 euros,
 - Procéder dans la limite fixée par le conseil municipal de 200 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
 - Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal devant les tribunaux administratifs et d'instance,

Le Maire informe :

- de la modification de la section investissement du budget suite au compactage des résultats assainissement et commune,
- de la participation aux commissions de la CC2M ouvertes à tous les membres du conseil,
- de la modification des membres de la commission d'appel d'offres,
- de son rendez-vous avec un technicien pour les réseaux « fibre optique » de la Commune,
- de l'écrasement d'une canalisation au hameau du Fays, entraînant une fuite d'eau,
- du traitement de problèmes de nuisances de voisinage.

La séance est levée à 20 heures.

Pour copie conforme,
Fait à Choisy en Brie le 04.08.2020
Daniel TALFUMIER, Maire

Affiché le 05/08/2020

